

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_9
id. 3934

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BARRAGE DE
SAINT-GÉRAUD**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017
ET BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud, lors de la séance du 9 avril dernier.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Les résultats du compte administratif 2017, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de **319 264,95 €**. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes.....	384 589,62 €
Reprise de l'excédent 2016.....	159 789,22 €
Total recettes.....	544 378,84 €
2. Dépenses.....	72 853,59 €
Soit un excédent 2017 de.....	471 525,25 €
3. Restes à réaliser en dépenses.....	313 543,00 €
Résultat d'investissement.....	157 982,25 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	101 153,75 €
Reprise de l'excédent 2016.....	133 221,24 €
Total recettes.....	234 374,99 €
2. Dépenses.....	73 092,29 €
Soit un excédent 2017 de.....	161 282,70 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Institution propose d'affecter :

- en section d'investissement du budget primitif 2018, le solde d'exécution 2017 de la section d'investissement pour un montant de **471 525,25 €**,
- en section de fonctionnement du budget primitif 2017, le solde d'exécution 2017 de la section de fonctionnement, soit **161 282,70 €**.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui paraissent devoir être signalés à l'attention de l'Assemblée.

II - BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget 2018 s'élève à 1 909 401,70 € dont :

- section d'investissement..... 1 651 969,00 €
- section de fonctionnement..... 257 432,70 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

- frais d'études..... 60 000,00 €
 - frais d'insertion..... 10 000,00 €
 - concessions et droits similaires..... 1 600,00 €
(restes à réaliser 2017)
 - immobilisations corporelles..... 83 616,00 €
(dont restes à réaliser : 6 616 €)
 - travaux en cours..... 770 327,00 €
(dont restes à réaliser : 305 327 €)
 - dépenses imprévues..... 5 000,00 €
 - opérations d'ordre..... 721 426,00 €
-
- 1 651 969,00 €

Recettes :

- participation des deux départements..... 300 000,00 €
 - FCTVA..... 3 307,75 €
 - excédent d'investissement 2017 reporté..... 471 525,25 €
 - opérations d'ordre 877 136,00 €
-
- 1 651 969,00 €

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• chapitre 011 : charges à caractère général.....	96 900,00 €
• chapitre 012 : charges de personnel.....	2 000,00 €
• dépenses imprévues	1 672,70 €
• opérations d'ordre	156 860,00 €
	257 432,70 €

Recettes :

• participation des deux départements	95 000,00 €
• excédent de fonctionnement 2017 reporté	161 282,70 €
• opérations d'ordre	1 150,00 €
	257 432,70 €

La participation des deux Départements au financement du budget primitif 2018 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement.....300 000 €	50 %	150 000 €	50 %	150 000 €
Dépenses nettes de fonctionnement.....95 000 €	50 %	47 500 €	50 %	47 500 €
Sous-total.....		197 500 €		197 500 €
Total général.....	395 000 €			

Participation du Département de Tarn-et-Garonne	2015	2016	2017	2018
En fonctionnement (article 65611 fonction 61)	40 000,00	40 000,00	200 000,00	47 500,00
En investissement (article 204152 fonction 61)				150 000,00
TOTAL	40 000,00	40 000,00	200 000,00	197 500,00

Le Département est de nouveau sollicité en investissement depuis 2017, principalement en raison du démarrage des premières phases du projet de réhausse du barrage de Saint Géraud, dont les études de faisabilité sont achevées.

Le coût du projet est estimé, stade AVP, à 1 859 000 € HT.

Travaux :	1 551 400 € HT
Maîtrise d'œuvre :	247 600 € HT
Travaux annexes :	60 000 € HT

L'année 2018 sera consacrée à :

- la maîtrise du foncier nécessaire aux futurs travaux, notamment pour le chemin d'accès au barrage ;
- l'étude environnementale « quatre saisons » et l'enquête publique ;
- la rédaction des dossiers de consultations des entreprises pour la réalisation des travaux ;
- la formalisation du dossier de demandes de subvention permettant de financer le projet (FEADER, Agence de l'Eau, ADEME, ...) ;
- le raccordement en très haut débit du site, la société Orange cessant d'exploiter en fin d'année 2018, le réseau actuellement utilisé pour la surveillance et la gestion du barrage.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de la communication du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018 de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud détaillés ci-dessus.

Nombre de votants : 29

Acte donné.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC